

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

DU JEUDI 27 MARS 2025 à 11h45 à SAINT-PARDOUX

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT)

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Madame Karina MONNET est désignée comme secrétaire de séance, puis il est décidé de passer à l'ordre du jour de la réunion :

1- ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURES DE PIECES POUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

B2025-01-01 :

Le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon la procédure de l'appel d'offre ouvert, pour la fourniture de pièces pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement (BOAMP + JOUE).

La consultation comprenait 12 lots indépendants :

- Lot 1 : Tuyau Fonte
- Lot 2 : Réseau : Raccords emboitement
- Lot 3 : Réseau : Pièces à brides
- Lot 4 : Réseau : Vannes et raccords
- Lot 5 : Branchements
- Lot 6 : Regards Supports
- Lot 7.1 : Compteurs abonnés 1

- Lot 7.2 : Compteurs abonnés 2
- Lot 8 : PEHD PVC
- Lot 9 : Incendie
- Lot 10 : Protection
- Lot 11 : Voirie

Pour chaque lot, les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Délai de livraison (15 sur 100 points)
- Prix des prestations (50 sur 100 points)
- Références et compétences (20 sur 100 points)
- Stock disponible (15 sur 100 points)

6 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 24 mars 2025 à 12h00 :

1. DESMOULES POIYESTER
2. DIEHL METERING SAS
3. HYDROMECA
4. PUM
5. CHRISTAUD
6. FRANS BONHOMME

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 27 mars à 8h30.

A l'issue de l'analyse des candidatures, il a été décidé d'admettre tous les candidats.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la CAO a décidé :

- D'écarter les offres présentées par HYDROMECA, ces dernières étant incomplètes et donc irrégulières,
- De retenir le classement des offres proposé pour chaque lot,
- D'attribuer les marchés publics aux candidats proposés dans le rapport d'analyse des offres.

Ainsi, la CAO a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Désignation du Lot	Entreprises retenues	Réponse DQE HT
<i>Lot 1 : TUYAU FONTE</i>	PUM PLASTIQUE	13 528,69 €
<i>Lot 2 : RACCORDS EMBOITEMENT</i>	PUM PLASTIQUE	8 077,28 €
<i>Lot 3 : PIECES A BRIDES</i>	PUM PLASTIQUE	8 009,21 €
<i>Lot 4 : VANNES RACCORDS</i>	PUM PLASTIQUE	56 492,46 €
<i>Lot 5 : BRANCHEMENTS</i>	CHRISTAUD	214 072,03 €
<i>Lot 6 : REGARDS</i>	DESMOULES	64 137,30 €
<i>Lot 7.1 : COMPTEURS ABONNES 1</i>	DIEHL	200 130,00 €
<i>Lot 7.2 : COMPTEURS ABONNES 2</i>	DIEHL	19 648,00 €
<i>Lot 8 : PEHD PVC</i>	PUM PLASTIQUE	14 437,89 €
<i>Lot 9 : INCENDIE</i>	CHRISTAUD	33 014,00 €
<i>Lot 10 : PROTECTION</i>	CHRISTAUD	36 588,25 €
<i>Lot 11 : VOIRIE</i>	PUM PLASTIQUE	8 142,40 €

Le Président propose donc au Bureau Syndical d'autoriser la signature des accords-cadres avec les entreprises retenues par la CAO.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de la Régie de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 27 mars 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer les différents accords-cadres avec les entreprises retenues par la CAO, conformément au tableau ci-dessus,
- **DECIDE** de déléguer au Président l'exécution de ces accords-cadres à bons de commande.

2- MARCHÉ DE TRAVAUX 2025 : RENOUELEMENT DE CANALISATIONS AEP ET BRANCHEMENTS

B2025-01-02 :

Dans le cadre du programme de travaux d'eau potable 2025, le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée, comprenant 4 lots indépendants :

- Lot n°1 : Canalisations
AIGUEPERSE
CHAPTUZAT
- Lot n°2 : Canalisations
CHARBONNIERES LES VIEILLES
CHATEAUNEUF LES BAINS
- Lot n°3 : Canalisations
ESPINASSE
MONTAIGUT EN COMBRAILLE
- Lot n°4 : Canalisations
PONTGIBAUD

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Qualité technique (60 sur 100 points),
- Prix des prestations (40 sur 100 points).

Les entreprises suivantes ont présenté une offre avant la date limite fixée au vendredi 7 mars 2025 à 12h00 :

- ROBINET SAS à Clermont-Ferrand (63),
- TP LYAUDET à Saint Julien Puy Lavèze (63),
- BARBIERO à Désertines (03),
- MATIERE SAS à Arpajon sur Cère (15),
- SADE CGTH à Clermont Ferrand (63),
- GRANDS DRAGAGES DU CENTRE à Abrest (03),
- SOGEA RHONE ALPES à Aulnat (63),
- Groupement GDCE et BESANÇON FRERES à Abrest (03),
- BESANÇON FRERES SAS à Tralaigues (03).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres :

Lot n°01 – Canalisations Aigueperse et Chaptuzat - Estimation HT : 294 423,95 € :

	Montant HT de l'offre	Organisation générale, phasage et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en œuvre et fiches techniques	Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
ROBINET	259 388,50 €	9,50	6,50	4,00	15,00	35,00	36,25	71,25	7
TP LYAUDET	284 378,00 €	10,00	12,50	13,00	12,50	48,00	32,03	80,03	4
GDCE	254 148,50 €	15,00	11,50	15,00	15,00	56,50	37,13	93,63	1
BARBIERO	282 108,43 €	13,00	15,00	13,00	15,00	56,00	32,41	88,41	3
MATIERE	249 928,75 €	10,00	11,00	10,00	10,00	41,00	37,84	78,84	5
SADE	237 133,75 €	13,00	9,50	15,00	15,00	52,50	40,00	92,50	2
SOGEA	363 978,50 €	13,00	12,50	15,00	15,00	55,50	18,60	74,10	6

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 27 mars 2025, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise GDCE pour le lot 1 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Lot n°02 – Canalisations Charbonnières les Vieilles et Châteauneuf les Bains - Estimation HT : 304 156,86 € :

	Montant HT de l'offre	Organisation générale, phasage et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en œuvre et fiches techniques	Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
GDCE/BESAICOH	255 739,00 €	13,00	11,50	15,00	15,00	54,50	40,00	94,50	1
MATIERE	274 874,50 €	11,00	11,00	10,00	10,00	42,00	37,01	79,01	5
BARBIERO	281 644,94 €	15,00	15,00	13,00	15,00	58,00	35,95	93,95	2
TP LYAUDET	282 937,00 €	11,00	11,50	13,00	12,50	48,00	35,75	83,75	4
SOGEA	322 672,20 €	14,00	14,00	15,00	15,00	58,00	29,53	87,53	3
SADE	347 424,00 €	14,00	9,00	15,00	15,00	53,00	25,66	78,66	6

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 27 mars 2025, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre du groupement GDCE / Besançon pour le lot 2 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Lot n°03 – Canalisations Espinasse, Montaigut en Combraille - Estimation HT : 282 300,58 € :

Pour ce lot, les entreprises suivantes ont présenté une offre :

- BESANÇON FRERES SAS à Tralaigues (03),
- BARBIERO à Désertines (03),
- GRANDS DRAGAGES DU CENTRE à Abrest (03),
- MATIERE SAS à Arpajon sur Cère (15),
- TP LYAUDET à Saint Julien Puy Lavèze (63),
- SADE CGTH à Clermont Ferrand (63).

Au vu de l'offre de prix de l'entreprise BESANÇON FRERES SAS soit 174 528,50 € HT, et par application des directives explicitées au chapitre 6 du règlement de la consultation, par la prise en compte des prix proposés et par comparaison avec les autres offres, la proposition financière de l'entreprise a été décelée comme susceptible d'être anormalement basse.

Il est donc proposé au Bureau de demander par écrit à l'entreprise BESANÇON FRERES SAS d'apporter toutes les justifications et précisions utiles sur la composition de son offre, notamment le détail et la justification de certains prix unitaires.

Cette proposition a été approuvée par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 27 mars 2025.

Lot n°04 – Canalisations Pontgibaud - Estimation HT : 188 276,40 € :

	Montant HT de l'offre	Organisation générale, phasage et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en œuvre et fiches techniques	Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
GDCE/BESANCON	154 114,20 €	14,00	11,50	15,00	15,00	55,50	40,00	95,50	1
MATIERE	178 229,20 €	12,00	11,00	10,00	10,00	43,00	33,74	76,74	5
SADE	178 555,00 €	15,00	9,50	15,00	15,00	54,50	33,66	88,16	3
TP LYAUDET	186 902,50 €	12,00	12,50	13,00	12,50	50,00	31,49	81,49	4
BARBIERO	187 174,36 €	15,00	15,00	13,00	15,00	58,00	31,42	89,42	2
ROBINET	223 316,00 €	13,00	6,50	3,00	15,00	37,50	22,04	59,54	6

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 27 mars 2025, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre du groupement GDCE / Besançon pour le lot 4 et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise GDCE pour le lot n° 1 (254 148,50 € HT),
- DECIDE de retenir le groupement GDCE et BESANÇON FRERES pour le lot n° 2 (255 739,00 € HT),
- DECIDE de retenir le groupement GDCE et BESANÇON FRERES pour le lot n° 4 (154 114,20 € HT),
- AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants aux lots 1, 2 et 4 et tous documents nécessaires à leur exécution.

Pour le lot n°3, il est décidé de reporter le choix de l'entreprise au prochain Bureau Syndical, dans l'attente de la vérification du caractère anormalement bas de l'offre de BESANÇON FRERES SAS.

3- MARCHÉ DE TRAVAUX DE CANALISATIONS AEP LES RADIS

B2025-01-03 :

Le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée, pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable au lieu-dit Les Radis (commune de Saint Rémy de Blot).

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Qualité technique (60 sur 100 points),
- Prix des prestations (40 sur 100 points).

Les entreprises suivantes ont présenté une offre avant la date limite fixée au vendredi 7 mars 2025 à 12h00 :

- GRANDS DRAGAGES DU CENTRE à Abrest (03),
- SOGEA RHONE ALPES à Aulnat (63),
- BARBIERO à Désertines (03).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres (estimation : 59 458,70 € HT) :

		Montant HT de l'offre	Organisation générale, phasage et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en œuvre et fiches techniques	Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
Offres		Pondération	15	15	15	15	60	40	100%	
GDCE	Note pondérée	45 005,80 €	14,00	14,00	15,00	15,00	58,00	40,00	98,00	1
SOGEA	Note pondérée	59 504,50 €	15,00	14,00	15,00	15,00	59,00	27,11	86,11	3
BARBIERO	Note pondérée	51 638,43 €	14,00	14,00	15,00	15,00	58,00	34,11	92,11	2

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 27 mars 2025, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de l'entreprise GDCE et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise GDCE pour un montant de 45 005,80 € HT,
- AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

4- MARCHÉ POUR LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE SECTORISATION 2025

B2025-01-04 :

Le Syndicat de Sioule et Morge a lancé une consultation selon une procédure adaptée pour le programme de travaux de sectorisation 2025.

Ce programme correspond à la fourniture et à la pose d'équipements de protection hydraulique, de sectorisation et de télégestion sur les communes de CHAPTUZAT, SAINT QUINTIN SUR SIOULE, LISSEUIL, CHATEAUNEUF LES BAINS, QUEUILLE et PONTGIBAUD.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Qualité technique (60 sur 100 points),
- Prix des prestations (40 sur 100 points).

Les entreprises suivantes ont présenté une offre avant la date limite fixée au vendredi 7 mars 2025 à 12h00 :

- BARBIERO / EIFFAGE ENERGIE / TPC à Désertines (03),
- SAUR SAS à Issy les Moulineaux (92),
- SOGEA RHONE ALPES à Aulnat (63).

Le bureau d'études REUR a procédé à l'analyse des offres (estimation : 273 813,63 € HT).

Au vu de l'offre de prix très basse de l'entreprise SAUR soit 202 510,90 € HT, et par application des directives explicitées au chapitre 6 du règlement de la consultation, par la prise en compte des prix proposés et par comparaison avec les autres offres, la proposition financière de l'entreprise a été décelée comme étant anormalement basse.

Il a donc été demandé par écrit à l'entreprise SAUR d'apporter toutes les justifications et précisions utiles sur la composition de son offre, notamment le détail et la justification de certains prix unitaires ainsi que la conformité des prestations prévues au cahier des charges.

Le manque de précisions dans la réponse de l'entreprise ne permettant pas de justifier que l'offre est économiquement et techniquement viable, l'offre de l'entreprise SAUR a été considérée comme irrégulière et a été écartée de l'analyse des offres.

Par application des directives explicitées au chapitre 8 du règlement de la consultation, il a ensuite été décidé d'engager des négociations avec les candidats ayant soumis des offres régulières. Les réponses de SOGEA et de BARBIERO / EIFFAGE / TPC ont été transmises avant la date limite fixée au 26 mars à 14h00.

Le bureau d'études REUR a réalisé l'analyse des deux offres :

Offres		Montant HT de l'offre	Organisation générale, phasage et méthodologie d'exécution	Matériaux mis en œuvre et fiches techniques	Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Valeur technique	Prix des prestations	Total	Classement final
		Pondération	15	15	15	15	60	40	100%	
SOGEA	No te pondérée	286 597,00 €	11,00	13,00	15,00	12,00	51,00	38,91	89,91	2
BARBIERO/EIFFAGE/TPC	No te pondérée	278 990,73 €	15,00	15,00	13,00	15,00	58,00	40,00	98,00	1

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 27 mars 2025, cette analyse et cette proposition de classement n'ont pas fait l'objet d'observations.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre du groupement BARBIERO / EIFFAGE / TPC et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de retenir le groupement BARBIERO / EIFFAGE / TPC pour un montant de 278 990,73 € HT,**
- **AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.**

5- CONVENTION DE VENTE D'EAU AU SIAEP DE LA PLAINE DE RIOM

B2025-01-05 :

Une conduite d'interconnexion entre le réseau d'eau potable du Syndicat de Sioule et Morge et le SIAEP de la Plaine de Riom est utilisée régulièrement pour l'alimentation des points bas du réseau de distribution du Syndicat de Sioule et Morge.

Dans le cadre des travaux de rénovation du partiteur de la Fosse aux Ours situé sur la commune de Villeneuve-les-Cerfs et de la construction d'un regard d'interconnexion spécifique, un comptage permettant de sécuriser le réseau de distribution du SIAEP de la Plaine de Riom par la fourniture d'eau en provenance du réseau du Syndicat de Sioule et Morge, a été installé.

Un projet de convention a été élaboré afin de définir les modalités de vente d'eau par le Syndicat de Sioule et Morge au SIAEP de la Plaine de Riom, pour la sécurisation de son réseau d'eau potable au point d'interconnexion de la Fosse aux Ours.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de vente d'eau, qui a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau.

Lors de leur réunion du 27 mars 2025, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE le contenu de la convention de vente d'eau au SIAEP de la Plaine de Riom applicable à compter du 1^{er} juin 2025 (convention jointe à la présente délibération),**
- **AUTORISE le Président à signer cette convention de vente d'eau au SIAEP de la Plaine de Riom, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.**

6- CONVENTION D'OCCUPATION DU CHATEAU D'EAU DE ST GERVAIS D'AUVERGNE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION PAR EDF

B2025-01-06 :

Pour les besoins de l'exploitation des aménagements des Fades et Montfermy, EDF projette de remplacer des liaisons louées OBS qui présentent des défauts récurrents, par des liaisons de type faisceaux hertziens. Ces liaisons sont indispensables pour le bon fonctionnement des aménagements hydroélectriques, notamment sur l'aspect sûreté et sécurité.

EDF a donc sollicité le Syndicat de Sioule et Morge pour réaliser une liaison de type faisceaux hertziens qui passerait par le château d'eau de St Gervais d'Auvergne.

Un projet de convention d'occupation du château d'eau a été établi, il a été transmis aux membres du Bureau.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention.

Lors de leur réunion du 27 mars 2025, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention d'occupation du château d'eau de Saint Gervais d'Auvergne en vue de l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication par EDF, valable pour une durée de 12 ans (convention jointe à la présente délibération),
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention d'occupation du château d'eau de Saint Gervais d'Auvergne par EDF, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

7- SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

B2025-01-07 :

Une subvention de 5 000 € a été accordée depuis 5 ans à l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge, qui organise habituellement deux repas par an, l'un en fin d'année et l'autre l'été à l'attention des agents. Cette association organise également un arbre de Noël et apporte une participation à l'occasion des événements de la vie des agents (naissances, mariages...).

Le Président et les Vice-Présidents proposent au Bureau Syndical de reconduire au titre de 2025 la subvention de 5 000 € pour l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge.

Lors de leur réunion du 27 mars 2025, les membres des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à cette proposition.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire au titre de 2025 la subvention de 5 000 € pour l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge,
- **AUTORISE** le Président à procéder au mandatement.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 12h30.

Le Président

Luc CAILLOUX

La secrétaire de séance,

Karina MONNET

